



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)**

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB

**Quinzième session
Genève, 29 mai – 2 juin 2006**

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa quinzième session à Genève du 29 mai au 2 juin 2006. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Croatie, Égypte, Espagne, États-Unis d’Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Portugal, République de Corée, Roumanie, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Office européen des brevets (OEB) (25). L’Ukraine a assisté à la session en qualité d’observateur. La liste des participants figure dans l’annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. M. Makarov, directeur par intérim de la Division de l’information en matière de brevets, de la classification et des normes relatives à la propriété industrielle de l’OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

BUREAU

3. Le groupe de travail a élu à l'unanimité M. M. Price (Royaume-Uni) président et M. A. Lioumbis (Grèce) vice-président pour 2006.

4. M. A. Farassopoulos (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure dans l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

RAPPORT SUR LA TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE L'IPC

7. Le Secrétariat a présenté un rapport verbal sur la trente-septième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité" (voir le document IPC/CE/37/9)) et sur le Forum à participation non limitée sur la CIB qui a précédé la session du comité. Le Secrétariat a expliqué que le forum sur la CIB visait à promouvoir l'utilisation de la CIB à l'échelle mondiale en examinant le rôle qu'elle joue dans l'accès à l'information en matière de brevets et la recherche de cette information et en étudiant les caractéristiques essentielles de la réforme de la CIB. Le Secrétariat a indiqué que l'une des principales conclusions du forum, qui avait réuni quelque 150 participants, était que les objectifs fondamentaux visés dans la réforme de la CIB avaient été atteints. Toutefois, les participants ont relevé que l'information de classement après la réforme n'était pas encore entièrement satisfaisante.

8. Le Secrétariat a également rendu compte des principales décisions prises à sa trente-septième session par le comité qui a, en particulier, proposé au groupe de travail deux solutions possibles au problème du reclassement des dossiers de brevets soulevé dans le cadre du projet de révision C432, et adopté les "Principes directeurs pour la révision de la CIB" établis par le groupe de travail et visant à donner des orientations sur la révision de la CIB après sa réforme. Le comité s'est en outre félicité des travaux du groupe de travail en ce qui concerne les tâches relatives à l'"Élaboration des définitions relatives au classement" et à la "Mise à jour des exemples destinés à la formation".

9. Par ailleurs, le Secrétariat a informé le groupe de travail que, compte tenu de certaines observations formulées dans le cadre du forum sur la CIB en ce qui concerne la qualité de l'information de classement après la réforme, le comité a demandé à ses membres et aux autres offices appliquant la CIB de prendre d'urgence des mesures en vue d'accroître la qualité des symboles de classement attribués, de mettre en place la procédure de validation des symboles de classement sur la base du fichier des symboles CIB valables établi par le Bureau international et de respecter scrupuleusement la norme ST.10/C de l'OMPI pour la présentation des symboles. Afin de donner suite à la demande du comité, le Bureau international organisera à l'intention des offices de propriété industrielle une réunion sur la mise en œuvre de la réforme de la CIB, qui se tiendra à Genève les 3 et 4 juillet 2006. La réunion aura notamment pour objectif d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre technique de la réforme de la CIB, de mettre en lumière les problèmes en suspens et d'élaborer des solutions appropriées à cet égard.

RAPPORT SUR LA PREMIÈRE SESSION DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DU NIVEAU ÉLEVÉ DE LA CIB

10. Le groupe de travail a pris note d'un rapport verbal présenté par le Secrétariat sur la première session du Sous-comité chargé du niveau élevé de la CIB (ci-après dénommé "ALS") (voir le document IPC/ALS/1/5) et, en particulier, du fait que l'ALS a fixé les dates d'entrée en vigueur des nouvelles versions du niveau élevé de la CIB, à savoir le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre. Compte tenu de l'adoption probable de plusieurs projets de révision à la prochaine session de l'ALS (13 septembre 2006), la prochaine version du niveau élevé de la CIB devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et devrait être mise à disposition au moins trois mois à l'avance.

11. Le groupe de travail a également pris note du fait que l'ALS a tenu compte dans le programme de révision du niveau élevé de six nouveaux projets s'inscrivant dans le cadre des projets Harmony. En ce qui concerne deux de ces projets, qui ont une incidence sur le niveau de base, les projets correspondants de révision du niveau de base ont été inscrits au programme du groupe de travail (projets C 434 et C 435) et seront examinés au cours de la présente session.

LISTE DES PRIORITÉS POUR LES PROJETS DE DÉFINITION ET DE MAINTENANCE

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/WG/15/2. Il a été rappelé que, à sa trente-septième session, le comité d'experts avait adopté le programme de développement de la CIB pour la période 2006-2008 (voir l'annexe IV du document IPC/CE/37/9). La tâche n° 1.a) de ce programme a trait à l'établissement d'un plan pour l'achèvement de toutes les définitions relatives aux sous-classes et prévoit que le groupe de travail établira une liste de priorités pendant le deuxième trimestre 2006 et une liste de sous-classes par ordre de priorité pendant le quatrième trimestre. La tâche n° 2.a) du programme a trait à l'élaboration d'un plan pour la maintenance de toutes les sous-classes qui devrait aboutir à l'établissement d'une liste de priorités et au lancement de 10 projets pilotes.

Définitions

13. En ce qui concerne les priorités relatives à l'incorporation de nouvelles sous-classes dans le programme de définitions, le groupe de travail est convenu de ce qui suit :

a) les sous-classes nouvelles ou révisées de façon approfondie devraient recevoir la priorité absolue. Les définitions des sous-classes devraient être examinées dans le cadre du projet de révision correspondant afin de les achever au moment de la publication du nouveau schéma pour le niveau élevé.

Pour chaque définition de ces sous-classes, un projet de définition devrait être officiellement créé et un numéro de projet attribué afin de pouvoir suivre leur avancement. Les observations ou les propositions devraient toutefois être présentées dans le cadre du projet de révision correspondant sur le forum électronique. Le dossier de projet D correspondant sur le forum électronique devrait contenir uniquement une note renvoyant au projet de révision pertinent.

b) Pour chaque sous-classe faisant l'objet d'une révision, dans le niveau de base ou dans le niveau élevé, le groupe de travail devrait se demander si des définitions de sous-classes sont nécessaires ou, s'il en existe déjà, s'il convient de les modifier.

c) La priorité devrait également être accordée aux sous-classes au sujet desquelles les rapporteurs des projets R 701 à R 706 ont recommandé le lancement d'un projet de définition pour préciser la portée de telle ou telle sous-classe ou de ses groupes principaux.

d) Les sous-classes retenues à des fins de maintenance systématique devraient également figurer dans le programme de définitions. Cela permettrait un traitement plus efficace car l'expérience et les connaissances acquises dans le cadre d'un projet déterminé ne seraient pas perdues. Dans ce cas, le même office devrait être le rapporteur pour les projets de définition et pour les projets de maintenance.

14. Par ailleurs, la priorité devrait également être donnée aux sous-classes qui

- n'ont pas une portée clairement définie;
- soulèvent des difficultés de classement en raison d'insuffisances dans le schéma;
- couvrent des techniques qui ont sensiblement évolué depuis la création de la sous-classe; et
- font l'objet de nombreuses recherches ou d'un fort accroissement de la taille de dossier.

15. Le groupe de travail est convenu qu'il n'était pas nécessaire de classer les projets de définition existants par ordre de priorité, à l'exception des projets relevant du point a) ou b) ci-dessus. Étant donné que neuf nouvelles définitions ont été achevées pendant la session en cours et que plusieurs autres projets sont relativement avancés, il est très probable que l'objectif de 50 sous-classes supplémentaires à achever d'ici la fin de 2008 sera atteint.

Maintenance systématique

16. Le groupe de travail a rappelé les objectifs de la maintenance systématique de la CIB et a confirmé les priorités suivantes pour le choix des sous-classes aux fins de la maintenance systématique adoptées par le comité d'experts à sa trente-deuxième session (voir l'annexe VIII du document IPC/CE/33/12) :

- “— sous-classes soulevant des difficultés de classement résultant d'insuffisances dans le schéma;
- “— sous-classes couvrant des techniques qui ont sensiblement évolué depuis la création de la sous-classe; et
- “— sous-classes faisant l'objet de nombreuses recherches, ou d'un fort accroissement de la taille de dossier.”

17. Le groupe de travail a noté que les tâches suivantes étaient devenues des tâches distinctes du groupe de travail dans le programme de développement de la CIB pour la période 2006-2008 (voir l'annexe IV du document IPC/CE/37/9) : suppression des renvois indicatifs (tâche n° 3), introduction de groupes principaux résiduels (tâche n° 5) et séparation entre niveau de base et niveau élevé (tâche n° 9).

18. Compte tenu de la tâche n° 2.b) du programme de développement de la CIB, qui suppose l'achèvement de la maintenance systématique de 10 sous-classes d'ici la fin de 2007, le groupe de travail a retenu les sous-classes suivantes : A01F, C07B, F23G et H04M avec la Suède comme rapporteur, B01D, C08L, C09D et C09J avec le Royaume-Uni comme rapporteur, F04C avec les États-Unis d'Amérique comme rapporteur et D21F avec l'OEB.

19. Le groupe de travail a rappelé la décision qu'il avait prise à sa quatorzième session, selon laquelle “les groupes résiduels existants qui sont résiduels pour l'ensemble de leur sous-classe devront être renumérotés 99/00 ou 999/00, et leur titre remplacé par le titre standard, dans le cadre de la maintenance systématique de la CIB” (voir le paragraphe 9.c) du document IPC/WG/14/3). Le groupe de travail est convenu d'exécuter cette tâche en dehors de la maintenance systématique de l'ensemble des sous-classes et a accepté l'offre du Secrétariat d'élaborer une proposition contenant les modifications nécessaires, qui serait publiée sur le forum électronique pour le 15 septembre 2006. Les offices ont été invités à faire part de leurs observations sur cette proposition pour le 27 octobre 2006 au plus tard. Le Bureau international a été prié d'établir pour le 10 novembre 2006, un rapport du rapporteur pour examen à la prochaine session du groupe de travail.

PROJET DE SUPPRESSION DES RENVOIS DANS LES RUBRIQUES D'ORIENTATION ET DES RENVOIS INDICATIFS DANS LE SCHÉMA

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/WG/15/3, contenant une proposition du Bureau international relative à un projet de suppression des renvois dans les rubriques d'orientation et des renvois indicatifs dans le schéma de classement.

21. Le groupe de travail a noté que le comité, à sa trente-septième session, était convenu qu'il ne devrait pas être possible de faire figurer des renvois dans les rubriques d'orientation, puisque ces rubriques ne devraient pas limiter ou modifier la portée des groupes auxquels elles se rapportent. Par conséquent, les renvois figurant dans les rubriques d'orientation devraient être supprimés et transférés dans les groupes où ils sont nécessaires, ou être transformés en notes, ou encore être transférés dans la couche électronique lorsqu'il s'agit de renvois indicatifs. En outre, les renvois indicatifs ne devraient figurer que dans les définitions, sous la rubrique "Renvois indicatifs", et non dans le schéma de classement, étant donné qu'ils sont sans effet sur la portée de l'endroit où ils figurent.

22. Il a également été noté que le comité avait adopté à l'intention du Groupe de travail des tâches couvrant les aspects susmentionnés dans le programme de développement de la CIB pour la période 2006-2008 (voir le paragraphe 21 du document IPC/CE/37/9 et, en particulier, les tâches n° 3 et 4 dans l'annexe IV dudit document).

23. Le groupe de travail est convenu que les deux tâches seraient exécutées de la manière indiquée ci-après, en tenant compte d'une proposition présentée par les États-Unis d'Amérique, tendant à rendre la portée des groupes principaux indépendante des rubriques d'orientation (voir l'annexe 3 du dossier de projet WG 011).

Suppression des renvois dans les rubriques d'orientation

24. Il a été décidé que cette tâche sera exécutée par le Bureau international en tant que rapporteur, dans le cadre du projet M 031 qui sera créé sur le forum électronique consacré à la CIB.

25. En ce qui concerne chaque sous-classe, la vérification des renvois sera effectuée de la manière suivante :

a) Pour chaque sous-classe, le rapporteur devra vérifier toutes les rubriques d'orientation de la sous-classe et vérifier si l'une ou l'autre d'entre elles contient des renvois. Parallèlement, le rapporteur vérifiera si une rubrique d'orientation a une incidence sur la portée des groupes qu'elle couvre.

b) Pour les rubriques d'orientation qui contiennent des renvois, le rapporteur devra déterminer les renvois à maintenir dans le schéma de classement (voir le paragraphe 21 ci-dessus).

c) Pour les renvois figurant déjà dans des définitions approuvées, la décision de supprimer ou non ces renvois du schéma devra être fondée sur les définitions, sauf absence d'accord, auquel cas le rapporteur pour le projet de définition correspondant devra être consulté et le groupe de travail prendra la décision finale. Les définitions et le schéma devront être conformes à cette décision.

d) En ce qui concerne les renvois de limitation, le rapporteur devra décider s'ils doivent être transférés dans des groupes appropriés de la sous-classe ou être transformés en notes, étant entendu que le texte devra être modifié en conséquence.

e) Les définitions des groupes principaux correspondants devront être créées pour réunir les renvois qui doivent être supprimés du schéma de classement.

f) Une fois les étapes a) à e) achevées, le rapporteur supprimera les renvois des rubriques d'orientation, proposera des modifications à apporter au schéma (y compris celles correspondant à l'étape d) ci-dessus) et les communiquera au groupe de travail pour approbation.

g) Si une rubrique d'orientation a une incidence sur la portée des groupes qu'elle couvre, le rapporteur devra proposer de nouveaux titres pour ces groupes, afin qu'ils puissent être lus sans se reporter à la rubrique d'orientation.

26. Il conviendra de s'intéresser aux sous-classes pour lesquelles des modifications ont été approuvées et pour lesquelles il existe déjà des projets de définition. À l'étape e), le rapporteur devra vérifier si les modifications proposées ont déjà été prises en considération dans les projets de définition achevés et procéder aux adjonctions nécessaires dans les définitions. En cas de modifications importantes, l'étape c) ci-dessus devra être prise en compte. En cas de projets de définition en cours, les rapporteurs concernés devront vérifier si les définitions correspondantes doivent être modifiées compte tenu des modifications proposées.

27. Il a été décidé que le groupe de travail achève la vérification des renvois en ce qui concerne les sections A et H d'ici à la fin de 2006, les sections C, D et E d'ici à la mi-2007 et les sections F, G et H d'ici à la fin de 2007.

Suppression des renvois indicatifs du schéma de classement de la CIB

28. Il a été décidé que cette tâche serait exécutée par le Bureau international en qualité de rapporteur dans un premier temps. À ce stade, les renvois devraient être supprimés dans les sous-classes où des définitions ont été approuvées, dans le cadre des projets D et dans l'ordre de leur numérotation, de la façon suivante :

a) Des propositions contenant des définitions supplémentaires, incorporant les renvois supprimés, devront être soumises pour les groupes correspondants en ce qui concerne les projets de définition pertinents.

b) En cas de désaccord sur les définitions originales ou en cas de doute, la procédure indiquée au paragraphe 25 c) ci-dessus devra être suivie.

c) Les définitions des groupes principaux correspondants devront être créées pour réunir les renvois à supprimer du schéma de classement.

d) Les modifications correspondantes à apporter au schéma devront ensuite être établies par le rapporteur et incorporées dans la proposition.

29. Dans un deuxième temps, il a été décidé que les rapporteurs pour les projets de définition qui seront en cours à la fin de 2007 incluraient dans leurs propositions relatives aux définitions des groupes les renvois qui devront être supprimés du schéma. Une fois le projet achevé, le Bureau international élaborera les modifications correspondantes à apporter au schéma.

30. Le groupe de travail a exprimé ses remerciements au Bureau international pour s'être proposé d'effectuer ces deux tâches en qualité de rapporteur.

PROCÉDURE DE MAINTENANCE ORDINAIRE DES GROUPES PRINCIPAUX RÉSIDUELS

31. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 1 du dossier de projet WG 151, contenant une proposition du Bureau international relative à une révision périodique des sous-classes et des groupes principaux résiduels eu égard aux techniques émergentes ou aux problèmes de classement.

32. Il a été rappelé que, au cours de la réforme de la CIB, des groupes principaux superrésiduels (du type S99Z 99/00) et des groupes résiduels du type 99/00 ont été introduits. Les paragraphes 162 à 165 du *Guide d'utilisation de la CIB* (Guide) donnent des instructions sur l'utilisation de ces groupes.

33. Ces groupes visaient à remplacer les notations X, qui n'avaient pas donné satisfaction. L'un des objectifs des groupes résiduels est de permettre le recensement, au moyen d'une supervision régulière portant par exemple sur la taille des dossiers, les nouvelles techniques pour lesquelles il n'existe pas d'endroit approprié dans la CIB.

34. Des préoccupations ont été exprimées par le passé quant au risque d'une mauvaise utilisation de ces groupes, en raison d'une connaissance insuffisante du schéma ou des règles de classement dans la CIB. C'est pourquoi, le paragraphe 164 du Guide donne des indications plus détaillées sur l'utilisation des groupes résiduels. Par ailleurs, un suivi étroit de l'activité de ces groupes pourrait également permettre de détecter les cas d'utilisation non appropriée.

35. Toutefois, il a été noté que, dans les offices qui utilisent des schémas de classement internes détaillés fondés sur la CIB, il arrive que, lorsque la classification ne contient pas d'endroit approprié pour de nouvelles techniques, les schémas de classement internes soient élaborés à partir de groupes principaux de la CIB qui, en principe, ne couvrent pas ces techniques. Dans ce cas, le titre et la portée de ces groupes principaux sont modifiés dans le schéma de classement interne afin de couvrir les subdivisions internes, d'où une divergence par rapport à la CIB et une probabilité

accrue de classements divergents dans la CIB. Par ailleurs, les documents classés dans la CIB par conversion du symbole interne ne seraient pas classés dans un groupe résiduel, ce qui ne permettrait pas de détecter l'émergence d'une nouvelle technique ne pouvant pas être classée de manière appropriée dans la CIB. Il a été décidé que ces documents ne devraient pas être classés dans la CIB par conversion du symbole interne et que, à l'avenir, les schémas de classement internes des nouvelles techniques devraient être élaborés à partir des groupes résiduels. S'il n'existe pas de groupes résiduels, il conviendra d'en créer.

36. Il a été noté que le comité avait inclus dans le programme de développement de la CIB à l'intention du groupe de travail la tâche permanente 5 b) concernant la maintenance des sous-classes spéciales et des groupes principaux résiduels (voir l'annexe IV du document IPC/CE/37/9).

37. Le groupe de travail est convenu que cette maintenance devrait se faire en deux étapes :

- collecte annuelle de statistiques par le Bureau international sur l'utilisation des groupes résiduels;
- examen de ces statistiques par les offices afin de recenser les problèmes et les solutions.

Collecte de statistiques

38. Une fois par an, en mars, le Bureau international devrait recueillir et publier, sur le forum électronique, des statistiques sur l'utilisation des groupes principaux résiduels au cours des deux années précédentes, en ce qui concerne la taille de dossier et le taux d'accroissement. Les données statistiques devraient être tirées de la base de données centrale de classification et être présentées des deux manières suivantes :

- nombre total de documents par groupe superrésiduel, avec indication séparée du nombre de familles comportant au moins deux documents classés dans le groupe superrésiduel et du nombre de familles dont tous les documents sont classés dans le groupe superrésiduel;
- pourcentage de documents classés dans un groupe résiduel par rapport au nombre total de documents classés dans la sous-classe correspondante, avec indication séparée de la proportion de familles comportant au moins deux documents classés dans le groupe résiduel et de la proportion de familles dont tous les documents sont classés dans le groupe résiduel.

39. Sur la base des statistiques susmentionnées, il conviendrait d'élaborer des listes de documents par office et par sous-classe en indiquant en particulier les documents comportant d'autres membres de la famille classés dans des endroits "normaux".

Examen des statistiques par des offices

40. En vue de déceler les insuffisances des mécanismes actuels de classement des nouvelles technologies, des offices volontaires devraient examiner les familles comportant deux ou plusieurs documents classés dans un endroit résiduel. Les classes de la CIB à vérifier devraient être réparties entre les offices volontaires. À la suite de la publication des statistiques par le Bureau international en mars, ces offices présenteraient les résultats de leurs recherches à la session d'été du groupe de travail.

41. Afin de déterminer toute utilisation inappropriée des endroits résiduels, les offices qui initialement attribuaient eux-mêmes les symboles de ces endroits pourraient réexaminer le classement de leurs documents nationaux classés dans des endroits résiduels, dont les autres membres de la famille sont classés aux endroits habituels et, soit rectifier le classement (et mettre à jour la base de données centrale de classification), soit informer le Bureau international de tout problème ou de toute insuffisance du mécanisme.

42. Au cours de la période précédant la prochaine (seizième) session du groupe de travail, le Bureau international devrait déterminer si, dans la perspective de la poursuite du projet CLAIMS, il serait possible de mettre en œuvre des moyens automatiques de recensement des nouvelles technologies, tels que le regroupement des documents et la détermination de mots clés identifiant ces groupes.

INTRODUCTION DE GROUPES PRINCIPAUX RÉSIDUELS DANS LES SOUS-CLASSES DE LA CIB

43. Le groupe de travail devait examiner en particulier le document IPC/WG/14/3, ainsi que les compilations des dossiers de projet R 701 à R 706. Il est convenu qu'aucun nouveau groupe principal résiduel ne devait être créé dans les sous-classes pour lesquelles un consensus s'était dégagé dans la dernière série de commentaires, selon lequel un tel groupe n'était pas nécessaire. Ces sous-classes sont les suivantes :

A01H	A21B	A23B	A23C	A23N	A24B	A24D	A41B	A41D	A41G
A42B	A43B	A47C	A47D	A47F	A47G	A47K	A47L	A62D	B01J
B03B	B04B	B05D	B07B	B23B	B27H	B31F	B41L	B43K	B60B
B60H	B60K	B60M	B63H	C03B	C03C	C04B	C06C	C06F	C09D
C09F	C09J	C10B	C10C	C12Q	C21B	C22B	C22F	C25C	C25F
D01H	D02J	D05B	D06N	D07B	D21F	D21H	D21J	E04B	E05B
E06B	E21C	F01C	F02C	F16J	F16P	F17D	F24H	F25B	F25D
F25J	F27B	F41C	G02F	G03B	G07G	G10H	G21H	G21J	H02G
H04Q									

44. Il également été décidé que les rapporteurs devraient soumettre pour examen, à la prochaine session du groupe de travail, des propositions de synthèse concernant la numérotation et les titres des groupes principaux résiduels dans toutes les sous-classes pour lesquelles un consensus s'est dégagé quant à la nécessité d'un nouveau groupe principal résiduel. En ce qui concerne les autres sous-classes pour lesquelles aucun consensus n'a été dégagé, les rapporteurs ont été invités à présenter des propositions de synthèse concernant la nécessité d'un projet de définition ou de maintenance, en indiquant les sous-classes auxquelles il conviendrait d'accorder une priorité absolue.

DEMANDE DE RÉVISION DU NIVEAU DE BASE DE LA CIB

45. Le groupe de travail a examiné une demande de révision du niveau de base, dans le secteur des groupes principaux C12N 5/00 et C12N 15/00, présentée par Israël (voir l'annexe 2 du dossier de projet WG 020). Il a décidé de créer le projet de révision C 436 et Israël a été désigné comme rapporteur. Le rapporteur a été prié de présenter, pour le 15 juillet 2006 au plus tard, une nouvelle proposition tenant compte des observations déjà communiquées (voir les annexes 3 à 6 du dossier de projet WG 020). Des observations ont été demandées sur cette proposition pour le 15 septembre 2006, et un rapport du rapporteur, pour le 15 octobre 2006.

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DE LA CIB

46. Suite à la procédure adoptée par le groupe de travail à sa douzième session, des propositions ont été soumises, dans le cadre des projets WG 010, WG 011, WG 012, WG 013 et WG 014, par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon et la Suède, concernant des améliorations à apporter aux sous-classes B21D, B41F, B60W, B63B, C07C, C07H, C09J, F21L, F21S, F21V, F25C, F27B et F28F, ainsi qu'à la classe F21. Il a été noté que, dans l'avenir, les projets WG 010 à WG 014 seraient remplacés par les projets M 010 à M 014 et que cette modification avait déjà été répercutee dans les annexes techniques du présent rapport.

Sous-classe B21D – Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 4 du dossier de projet WG 014 contenant une proposition de la Suède tendant à simplifier le schéma de classement du groupe principal B21D 51/00 moyennant la suppression des sous-groupes à un point 51/02 et 51/16 et la suppression d'un point dans les sous-groupes restants.

Le groupe de travail a approuvé dans son principe la suppression de ces groupes à un point. Toutefois, étant donné que cette suppression a des incidences sur le niveau élevé, l'ALS a été invité à évaluer la nécessité de procéder à un reclassement conceptuel des documents. L'ALS rendra compte de ses conclusions au groupe de travail à sa prochaine session.

Sous-classe B41F – Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 1 du dossier de projet WG 014 contenant une proposition de la Suède tendant à transférer le groupe B41F 17/06 figurant dans le niveau élevé sous le groupe B41F 17/10 figurant dans ce même niveau, afin d'harmoniser le classement dans le niveau de base et dans le niveau élevé. Il a été décidé qu'un complément d'examen s'imposait et, à cet effet, le projet de révision C 437 a été créé et la Suède a été désignée comme rapporteur. Le rapporteur a été invité à soumettre un rapport d'ici au 1^{er} juillet 2006. Des observations sur le rapport du rapporteur ont été demandées pour le 1^{er} septembre 2006, afin de permettre à l'ALS d'arrêter sa position à sa prochaine session, en septembre 2006 (voir également l'annexe III du présent rapport en ce qui concerne les actions programmées dans ce projet).

Sous-classe B60W – Compte tenu de la présentation tardive de cette proposition (voir l'annexe 22 du dossier de projet WG 014), le groupe de travail a demandé que des observations soient communiquées sur cette proposition afin de les examiner à sa prochaine session.

Sous-classe B63B – Le groupe de travail a approuvé la proposition de la Fédération de Russie (voir l'annexe 1 du dossier de projet WG 011) tendant à supprimer les renvois aux groupes B63B 7/00 et B63C 9/00 dans le titre du groupe principal B63B 35/00 figurant dans le niveau de base, étant donné que ces renvois existent déjà respectivement dans les titres des groupes B63B 35/71 et B63B 35/58 du niveau de base (voir l'annexe 9 du présent rapport).

Sous-classe C07C – Il a été convenu de corriger la deuxième formule développée figurant au cinquième point en retrait de la note 1) suivant le titre de la sous-classe C07C (voir l'annexe 5 du présent rapport).

Sous-classe C07H – Il a été convenu que la formule développée figurant dans la note 3)a)iii) suivant le titre de la sous-classe C07H n'était pas correctement représentée dans la version électronique de la huitième édition de la CIB figurant sur le site Web de l'OMPI. Le Bureau international a été invité à corriger cette formule en l'alignant sur celle qui figure dans la version imprimée de la classification et, comme indiqué par le Secrétariat, dans la base de données RIPCIS.

Le Secrétariat a indiqué que ces corrections devaient être considérées comme des rectifications d'erreurs évidentes et être soumises dans le cadre du projet M010, et il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire que le groupe de travail les examine.

Sous-classe C09J – Le groupe de travail a approuvé la proposition de la Fédération de Russie (voir l'annexe 2 du dossier de projet WG 011) tendant à transférer les notes 4) et 5) suivant le titre de la sous-classe C09J et à les placer avant le groupe C09J 101/00, couvrant les entrées C09J 101/00 à C09J 201/00, avec les modifications d'ordre rédactionnel correspondantes proposées par les États-Unis d'Amérique dans l'annexe 4 de ce même dossier de projet WG 011 (voir l'annexe 6 du présent rapport).

Sous-classe C11B – Sur proposition de la Suède (voir l'annexe 12 du dossier de projet WG 010), il a été décidé d'indiquer les exemples de l'intitulé de la sous-classe C11B sous la forme normalisée et de modifier cet intitulé en conséquence (voir l'annexe 7 du présent rapport).

Classe F21 – Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 9 du dossier de projet WG 014 contenant une proposition des États-Unis d'Amérique tendant à supprimer la note 1) suivant le titre de la classe. Il a été convenu que cette note ne devait pas être supprimée car cela entraînerait un vaste travail de reclassement dans la classe F21. Le groupe de travail est convenu que toute proposition de modification de la note 1), moyennant, par exemple, un remaniement de son libellé, ne devrait pas modifier la pratique de classement dans cette classe. Une telle proposition, si elle s'avère être nécessaire, pourrait être soumise dans le cadre du projet C 438 (voir le paragraphe suivant). Il faudrait également tenir compte de ses incidences en termes de reclassement.

Sous-classes F21L, F21S et F21V – Les délibérations ont eu lieu sur la base des annexes 8, 7 et 10 respectivement du dossier de projet WG 014 contenant des propositions des États-Unis d'Amérique tendant à supprimer les rubriques d'orientation de ces sous-classes et à adapter en conséquence les titres des groupes principaux couverts par ces rubriques.

Le groupe de travail a approuvé les propositions de modifications de la sous-classe F21S sous réserve de quelques changements qui sont indiqués à l'annexe 10 du présent rapport. Faute de temps, le groupe de travail n'a pas examiné les propositions relatives aux deux autres sous-classes. Afin de faciliter la poursuite de la discussion, les propositions relatives aux sous-classes F21L et F21V, ainsi qu'une éventuelle proposition relative à la classe F21 (voir ci-dessus), seront examinées dans le cadre du nouveau projet de révision C 438 (voir également l'annexe III du présent rapport en ce qui concerne les actions programmées dans ce projet).

Groupe principal F25C 3/00 – Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 2 du dossier de projet WG 014 contenant une proposition de la Suède tendant à préciser le titre du groupe principal F25C 3/00, qui est actuellement défini par référence à ses sous-groupes. Il a été noté que, le niveau de base dans ce secteur de la CIB ne contenant aucun sous-groupe, ce groupe principal n'était pas défini dans ce niveau. Le groupe de travail a également examiné les contre-propositions présentées par l'OEB et le Japon (voir les annexes 13 et 24 du dossier de projet, respectivement), mais a estimé qu'une étude plus approfondie était nécessaire concernant les éléments de la technique actuellement classés dans ce groupe et un éventuel chevauchement entre ce groupe et d'autres sous-classes qu'entraînerait la modification de titre proposée par le Japon. Il a par conséquent été décidé de créer un nouveau projet de révision (C 438) pour traiter cette question et la Suède a été désignée comme rapporteur (voir également l'annexe III du présent rapport en ce qui concerne les actions programmées dans ce projet).

Groupe principal F25C 5/00 – Le groupe de travail a approuvé la proposition de la Suède (voir l'annexe 3 du dossier de projet WG 014) tendant à préciser le titre du groupe principal F 25C 5/00 (voir l'annexe 11 du présent rapport).

Groupe principal F27B 19/00 – Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 11 du dossier de projet WG 014 contenant une proposition de la Suède tendant à préciser le titre du groupe principal F27B 19/00. Le groupe de travail a approuvé les modifications proposées à la sous-classe F27B, sous réserve de quelques modifications, qui figurent à l'annexe 12 du présent rapport.

Groupe principal F28F 27/00 – Le groupe de travail a approuvé la proposition de l’Allemagne (voir l’annexe 3 du dossier de projet WG 013) tendant à préciser le titre du groupe principal F28F 27/00 (voir l’annexe 8 du présent rapport).

47. Le groupe de travail a pris note des observations de la Suède (voir l’annexe 6 du dossier de projet WG 011) selon lesquelles plusieurs hyperliens entre des termes figurant sur la version Internet de la CIB et le glossaire et des expressions du guide renvoient à une définition erronée (s’agissant par exemple du terme “végétaux” figurant dans les sous-classes A01N et A01H ou du terme “essentielles” figurant dans la sous-classe C11B). Le Secrétariat a indiqué que ces hyperliens avaient été insérés de manière automatique uniquement dans la version Internet de la CIB et qu’ils ne figuraient pas dans la base de données. Le Bureau international supprimera les hyperliens erronés pointant vers le glossaire d’ici juillet 2006. Les offices ont été invités à présenter des propositions de rectification dans le cadre du projet M010, en indiquant tout autre lien erroné subsistant dans le texte de la version Internet de la CIB après cette date.

48. Il a été noté que l’ALS avait examiné la proposition du groupe du travail tendant à transférer le groupe du niveau élevé A23B 7/06 sous le groupe du niveau de base A23B 7/005 afin d’harmoniser le classement dans le niveau élevé et dans le niveau de base. L’ALS a conclu qu’il était préférable de maintenir le groupe A23B 7/06 à l’endroit où il se trouvait actuellement et de ne pas modifier sa position hiérarchique. Afin d’assurer l’uniformité entre le niveau de base et le niveau élevé, il a été proposé de transférer ce groupe dans le niveau de base. Cette proposition a été approuvée par le groupe de travail et figure à l’annexe 4 du présent rapport.

PROGRAMME DE RÉVISION DU NIVEAU DE BASE DE LA CIB

Généralités

49. Le groupe de travail a examiné quatre projets de révision du niveau de base de la CIB en instance et a approuvé les modifications relatives à ces projets (voir les annexes 1 à 3 du présent rapport). L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre, ainsi que les délais à cet égard, sont indiqués dans l’annexe III du présent rapport. Compte tenu des possibilités offertes par la base de données RIPCIS d’afficher les annexes techniques sur la base d’une session, d’un projet ou encore d’une sous-classe, et sachant que le logiciel de lecture de la CIB et des annexes de la base de données RIPCIS sera mis à la disposition des offices sous peu, il a été décidé de ne plus inclure les anciennes annexes D et E dans le rapport.

Projets de révision de la CIB

50. Le groupe de travail a formulé les observations ci-après concernant les projets de révision de la CIB.

Projet C 432 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de quelques modifications, le groupe à un point proposé couvrant les “algues” et les deux sous-groupes à deux points des groupes A01N 65/08 et A01N 65/40 (voir l’annexe 1 du présent rapport).

Concernant le problème des ressources nécessaires au reclassement, le groupe de travail a noté que l’annexe 24 du dossier de projet contenait des statistiques sur le nombre de familles classées dans le groupe A01N 65/00 avec l’indication du nombre de premiers dépôts ou de premières publications par office une fois les familles contenant des brevets chinois ou japonais retirées. Sur la base de ces chiffres, les offices ci-après ont manifesté la volonté de participer au reclassement des collections de brevets du groupe A01N 65/00 :

- la Chine, la Fédération de Russie et la Suède ont déclaré qu’elles reclasseraient l’intégralité de leur documentation nationale dans ce domaine;
- l’Allemagne, la Grèce, Israël, le Japon, la Finlande et le Mexique reclasseraient les membres revendiquant une priorité nationale;
- le Brésil et le Royaume-Uni, tout en étant très favorable à leur participation, n’ont pu s’engager pendant la session en cours et ont réservé leur réponse définitive jusqu’à la prochaine session du comité d’experts;
- la Chine et la Suède ont indiqué qu’elles pouvaient reclasser également des documents extérieurs à leurs collections de brevet national et qu’elles chiffraient avec précision ces documents à la prochaine session du comité d’experts;
- les États-Unis d’Amérique et l’OEB ont indiqué qu’ils ne disposaient pas de ressources à consacrer au reclassement dans ce domaine.

Le Secrétariat a rappelé au groupe de travail que les membres de l’ALS s’étaient engagés à reclasser la documentation minimale du PCT dans le niveau élevé suite à des modifications (voir le paragraphe 28 du document IPC/CE/33/12) et que les modifications au titre de ce projet adoptées par le comité d’experts feraient partie du niveau élevé.

Le groupe de travail a prié l’OEB de reconsidérer sa position en vue de participer au reclassement des collections de brevets du groupe A01N 65/00. Le groupe de travail est convenu de rendre compte au comité des résultats de l’examen de la question du reclassement.

Projet C 433 (chimie) – Le groupe de travail n’a pas approuvé les propositions de modification des notes 3 et 4 suivant le titre de la sous-classe C08K (voir l’annexe 1 du dossier de projet), et le projet a été retiré.

Projet C 434 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé le principe d’une révision complète de la sous-classe H04H, étant donné que son schéma de classement actuel était insuffisant pour la recherche, et a accepté de s’appuyer sur la proposition C figurant dans l’annexe 5 du dossier de projet présentée par le rapporteur pour la révision du niveau de base. La proposition a été approuvée sous réserve de quelques modifications et fait l’objet de l’annexe 2 du présent rapport.

Il a été noté que les notes de renvoi devraient indiquer tout l'éventail des groupes où les documents devraient être reclassés. Étant donné que la portée des sous-classes n'a pas été modifiée et qu'aucune matière n'a été transférée d'autres sous-classes, tous les nouveaux groupes devraient être indiqués dans ces notes de renvoi. Le Bureau international a été prié d'étudier, et d'informer le rapporteur en conséquence, la question de savoir si une seule série de notes, pour le niveau élevé, serait suffisante aux fins de la base de données RIPCIS, les notes de renvoi de niveau de base étant établies de manière automatisée pour la prochaine édition du niveau de base.

Le groupe de travail a noté que, bien qu'il n'y ait pas de règle de priorité dans cette sous-classe, les groupes étaient présentés dans l'ordre de la séquence normalisée.

Des observations ont été demandées pour le 1^{er} septembre 2006 au plus tard concernant (voir l'annexe 2)

- les titres des nouveaux groupes H04H 20/53 et H04H 20/86, s'agissant en particulier de savoir s'ils permettaient de distinguer de manière suffisante la matière couverte par ces groupes;
- la question de savoir si le terme "characteristics" figurant dans le groupe H04H 60/35 était approprié compte tenu de la matière couverte, ou si un autre terme, tel que "things" ou "items", serait préférable;
- la question de savoir si le titre du groupe H04H 60/61 était approprié compte tenu de sa portée et l'utilité d'ajouter un exemple à la suite du titre;
- celui des termes proposés par le rapporteur dans ladite annexe 5 (voir la note 2) après le titre de la sous-classe) à retenir dans le schéma de classement et sur l'endroit où le faire figurer;
- la question de savoir si la portée globale de la sous-classe restait inchangée compte tenu de l'adjonction de nouveaux groupes;
- l'opportunité d'ajouter des renvois de limitation entre les nouveaux groupes dans le schéma de classement afin de limiter les classements multiples inutiles;
- la nécessité d'ajouter des renvois supplémentaires aux nouveaux groupes dans d'autres sous-classes.

Le rapporteur a été invité à présenter, pour le 1^{er} octobre 2006 au plus tard, un rapport indiquant notamment les renvois à la sous-classe H04H figurant dans d'autres endroits et qu'il conviendrait de modifier.

Projet C 435 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la création de la sous-classe H04W, son titre, les notes définissant sa portée et la note sur l'application de la règle de la première place (voir l'annexe 3 du présent rapport).

Il a été convenu que les titres proposés pour les groupes principaux (voir l'annexe 2 du dossier de projet) n'étaient pas suffisamment explicites dans le contexte du niveau de base. Le rapporteur a été invité à soumettre, pour le 15 juillet 2006 au plus tard, de nouveaux titres permettant d'utiliser le niveau de base sans consulter le niveau élevé.

Des observations ont été demandées pour le 1^{er} septembre 2006 au plus tard concernant les titres des nouveaux groupes principaux à proposer;

la question de savoir si le terme “provisioning” était suffisamment clair ou s'il conviendrait de le remplacer par une autre expression, par exemple “providing wireless services”;

la question de savoir si le dernier paragraphe de la note 1) suivant le titre de la sous-classe était libellé et placé de manière correcte;

la question de savoir si la note 2) approuvée était complète afin de préciser le lien avec d'autres sous-classes et si des renvois supplémentaires étaient nécessaires, soit dans la sous-classe H04W, soit dans d'autres sous-classes, pour éviter tout chevauchement entre cette sous-classe et d'autres sous-classes, en particulier dans la classe H04.

MISE À JOUR DES EXEMPLES DESTINÉS À LA FORMATION À LA CIB

Généralités

51. Le groupe de travail était saisi en particulier des synthèses des dossiers de projets d'exemples destinés à la formation (projets TE).

52. Le groupe de travail a examiné la dernière série des 15 projets TE actuellement en suspens.

53. Le groupe de travail a pris note du problème évoqué par les offices francophones concernant l'utilisation de termes non conformes à la terminologie standard de la CIB dans la version française de certains exemples destinés à la formation, notamment dans les titres.

54. Ces offices ont été invités à communiquer au Bureau international une liste des termes techniques problématiques, afin d'améliorer la qualité de la version française des exemples destinés à la formation en cours d'élaboration. Le Bureau international transmettra cette liste à sa section de traduction et corrigera les titres dans les exemples déjà traduits.

55. Le groupe de travail a formulé les observations suivantes concernant les projets d'exemples destinés à la formation à la CIB. Les exemples approuvés pendant la session seront distribués aux membres du Comité de rédaction aux fins de vérification. Sauf indication contraire, toute référence à des annexes figurant dans le présent paragraphe désigne les annexes du dossier de projet correspondant.

Projets d'exemples destinés à la formation à la CIB

Projet TE 120 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 17, sous réserve de quelques modifications, qui feront l'objet de l'annexe 18.

Projet TE 131 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 15, sous réserve de quelques modifications, qui feront l'objet de l'annexe 18.

Projet TE 132 (chimie) – Le groupe de travail est convenu que cet exemple serait utile pour la formation concernant les “formules du type Markush”. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition initiale tenant compte de la décision de l'équipe d'experts indiquée à l'annexe 3.

Projet TE 216 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 14.

Projet TE 218 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 11.

Projet TE 219 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé sous certaines conditions la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 20. Le rapporteur a été invité à présenter une nouvelle proposition tenant compte de toutes les observations formulées au cours des délibérations, à savoir supprimer l'information additionnelle actuelle A1, ajouter un second élément d'information d'invention I2 et remanier le texte des tableaux correspondants et de la section “Analysis” compte tenu de ces modifications.

Projet TE 222 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 13.

Projet TE 225 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 12.

Projet TE 228 (mécanique) – Les délibérations ont eu lieu sur la base de la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 9. Le groupe de travail a approuvé la proposition dans la variante 1.

Projet TE 232 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 7.

Projet TE 233 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 7, en chargeant les membres du Comité de rédaction de supprimer l'expression “potential novel and non-obvious ...” figurant dans les rubriques “Information d'invention” et “Information additionnelle”. Le groupe de travail a souligné que le Comité de rédaction devrait procéder à une vérification similaire pour tous les exemples destinés à la formation approuvés.

Projet TE 234 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé sous certaines conditions la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 8. Le rapporteur a été invité à présenter une nouvelle proposition tenant compte de toutes les observations formulées au cours des délibérations, à savoir remplacer “Abstract” dans la rubrique “Brief Description of the Artificial Example” par “The Invention is” et ajouter, dans la rubrique “Analysis”, une explication selon laquelle “the inserts” ne constituent pas une couche, compte tenu de la note 4) suivant le titre de la sous-classe B32B, de sorte qu’ils ne devraient pas être classés dans le groupe B32B 3/10.

Projet TE 334 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 15, sous réserve de quelques modifications, qui feront l'objet de l'annexe 16.

Projet TE 336 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 10.

Projet TE 338 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 6.

PROGRAMME DE DÉFINITIONS DE LA CIB

56. Le groupe de travail a été saisi en particulier du document IPC/WG/14/3 et des synthèses des dossiers de projets de définition correspondants. Les décisions du groupe de travail concernant ces projets, et en particulier les nouveaux délais et la désignation des offices pour l'établissement des versions françaises, sont énumérées à l'annexe IV du présent rapport. On trouvera de plus amples informations sur certaines de ces décisions au paragraphe 57 ci-après.

57. Le groupe de travail a formulé les observations suivantes, outre les décisions indiquées à l'annexe IV du présent rapport, concernant les projets de définition en question. Dans le présent paragraphe, sauf indication contraire, toute référence à des annexes désigne les annexes des dossiers de projet correspondants.

Projets de définitions de la CIB

58. Le groupe de travail a approuvé sans modification les versions anglaises des projets de définition D 049 (annexe 25), D 060 (annexe 12), D 064 (annexe 13), D 070 (annexe 18), D 072 (annexe 14), D 080 (annexe 15), D 083 (annexe 7), D 084 (annexe 3) et D 104 (annexe 06), ainsi que la version française des projets de définition D 034 (annexe 24), D 035 (annexe 17), et D 043 (annexe 18).

Projet D 016 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 21 sous réserve des modifications indiquées à l'annexe 22.

Projet D 031 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 44 sous réserve des modifications indiquées à l'annexe 43, et est convenu de supprimer le renvoi au groupe F16L 11/00 figurant dans la version anglaise déjà approuvée.

Projet D 036 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 55, sous réserve de l'adjonction de l'expression “pour freins et embrayages” au titre du renvoi au groupe F16D 69/02 figurant dans la définition du groupe principal C04B 35/00. Le groupe de travail est également convenu d'apporter à la version anglaise approuvée les trois modifications indiquées à la fin de l'annexe 55.

Projet D 046 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 18, sous réserve de l'adjonction de l'expression “lentilles de contact” dans le titre et du transfert du renvoi au groupe principal A61F 9/00 dans les renvois indicatifs.

Projet D 053 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 15, sous réserve d'une modification d'ordre rédactionnel.

Projet D 056 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 14, sous réserve d'une modification d'ordre rédactionnel.

Projet D 057 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 8, sous réserve du complément du titre tronqué du groupe G06F 1/00.

Projet D 059 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 8, sous réserve de certaines modifications d'ordre rédactionnel et de la suppression du renvoi indicatif au groupe H05K 5/00 figurant dans la définition du groupe principal H02K 9/00.

Projet D 065 (chimie) – Le groupe de travail a invité le rapporteur à établir une nouvelle proposition tenant compte des dernières observations du Japon (voir l'annexe 21).

Projet D 071 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 5, sous réserve des trois modifications d'ordre rédactionnel indiquées à la fin de l'annexe 6. Le groupe de travail a également approuvé la version française de l'annexe 6.

Projet D 082 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 13, sous réserve d'une modification d'ordre rédactionnel concernant le positionnement du dernier point en retrait dans l'exposé de définition suivant le troisième point en retrait.

Projet D 090 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 10, sous réserve de la suppression du renvoi de limitation à la classe C07, de l'adjonction, dans la sous-classe C12P, d'un renvoi de limitation intitulé “production of polymers using enzymes”, de la suppression du renvoi indicatif à la classe C25, de la suppression de l'entrée “macromolecular compounds, polymers” figurant dans le glossaire et de la modification de l'entrée “aliphatic radical” figurant dans le glossaire moyennant le remplacement des renvois au groupe principal par des renvois aux sous-groupes, comme dans la note correspondante de la sous-classe C08F.

Projet D 091 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 10, sous réserve de la suppression du renvoi de limitation à la classe C07, de l'adjonction d'un renvoi de limitation à la sous-classe C12P intitulé “production of polymers using enzymes” et de la suppression de l'entrée “macromolecular compounds, polymers” figurant dans le glossaire.

Projet D 119 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 8, sous réserve d'une modification d'ordre rédactionnel.

DURÉE ET FRÉQUENCE DES SESSIONS ANNUELLES DU GROUPE DE TRAVAIL

59. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 12 du dossier de projet WG 121 qui contient une proposition du rapporteur (Irlande) relative à la durée et à la fréquence des futures sessions du groupe de travail, aux travaux des équipes d'experts et à l'utilisation du forum électronique consacré à la CIB.

60. Il a été décidé de maintenir la pratique actuelle consistant en deux sessions d'une semaine par an. Si nécessaire, le Secrétariat et le président prolongeront de deux jours la durée d'une session, détermineront les points à examiner au cours de ces deux jours et informeront le groupe de travail, au moins deux mois à l'avance, de cette prolongation. Dans ces cas, il serait préférable, dans la mesure du possible, de se réunir trois jours au cours de la première semaine et quatre jours au cours de la deuxième. Cette pratique pourrait être modifiée dans l'avenir si le volume de travail variait considérablement.

61. Il a été convenu que les réunions des équipes d'experts seraient convoquées par le groupe de travail en fonction des circonstances et leurs conclusions devraient continuer à être soumises au groupe de travail pour adoption.

62. Il a également été convenu que les projets examinés sur le forum électronique consacré à la CIB devraient toujours être soumis au groupe de travail pour approbation. Le nombre d'approbations par voie électronique devrait servir de base pour déterminer l'état d'avancement d'un projet et décider s'il pourrait être présenté au groupe de travail pour examen.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

63. Le président a déclaré que, parmi les projets inscrits à l'ordre du jour de la présente session, 17 projets de définition ont été approuvés en anglais et huit projets de définition achevés en français et en anglais. Au total, 57 projets de définition ont été menés à bien jusqu'ici. L'annexe IV du présent rapport fait le point sur l'état d'avancement de chaque projet de définition inscrit au programme. Il a également précisé que, au total, 14 projets d'exemples destinés à la formation ont été achevés et approuvés par le groupe de travail. Enfin, il a indiqué qu'un projet de révision a été examiné et achevé dans une langue, tandis que quatre nouveaux projets de révision sont compris dans le programme de révision du niveau de base (voir l'annexe III du présent rapport en ce qui concerne l'état d'avancement de chaque projet de révision).

64. Par ailleurs, le président a indiqué que, au cours de la présente session, le groupe de travail a poursuivi l'exécution d'un important programme de travail concernant la mise en œuvre des résultats de la réforme de la CIB et a accompli des progrès remarquables. En particulier, il a achevé les tâches 1.a), 2.a), 4.a) et 5.b) du programme de développement de la CIB prévues pour le deuxième trimestre de 2006.

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

65. Après évaluation du volume de travail prévu pour sa prochaine session (voir le paragraphe 66), le groupe de travail est convenu de consacrer les deux premiers jours au domaine de la mécanique, les troisième et quatrième jours au domaine de l'électricité et le dernier jour au domaine de la chimie. Il a été demandé au Bureau international, lorsqu'il convoquera la prochaine session du groupe de travail, de tenir compte, en consultation avec le président, de l'éventuelle nécessité de prolonger la session, en fonction du volume de travail envisagé, et de modifier le nombre de jours consacrés à l'un ou l'autre domaine technique.

66. Le groupe de travail a pris note des dates provisoires de sa seizième session :

27 novembre – 1^{er} décembre 2006.

67. *Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique le 20 juin 2006.*

[Les annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I

LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/ MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALLEMAGNE/GERMANY

Gerhard BÖHM-WIRT, Senior Examiner, German Patent and Trade Mark Office, Munich

Klaus D. HÖFKEN, Expert/Examiner, Classification Systems Section, German Patent and Trade Mark Office, Munich

Martina FRITZSCHE-HENKE (Ms.), Expert/Examiner, German Patent and Trade Mark Office, Munich

Andrea MÜNZBERG (Ms.), Expert/Examiner, German Patent and Trade Mark Office, Munich

Ulrich RÖDIGER, Expert/Examiner, German Patent and Trade Mark Office, Munich

BRÉSIL/BRAZIL

Antonio Carlos SOUZA DE ABRANTES, Patent Examiner, Division of Patents of Physics and Electricity – DIFELE, National Institute of Industrial Property (INPI), The Brazilian Patent Office, Rio de Janeiro

CANADA

Nancy BEAUCHEMIN (Mme), chef de Section, Classification, Direction des brevets, Office de la propriété intellectuelle du Canada, Gatineau

CHINE/CHINA

NA Ying (Mrs.), Senior Examiner, Patent Documentation Department, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China, Beijing

ZHAO Xia (Mrs.), Director of the Section, Chemistry Examination Department, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China, Beijing

CROATIE/CROATIA

Liljana RAIĆ (Mrs.), Examiner, Patent Examination Procedure – Section C, State Intellectual Property Office of the Republic of Croatia, Zagreb

Maja SORIĆ PONGRAC (Mrs.), Examiner, State Intellectual Property Office of the Republic of Croatia, Zagreb

ÉGYPTE/EGYPT

Gomaa ELSHERIF, Senior Technical Examiner, Egyptian Patent Office, Academy for Scientific Research and Technology, Cairo

Abd Elsamin MOUSTAFA, Technical Examiner, Egyptian Patent Office, Academy for Scientific Research and Technology, Cairo

ESPAGNE/SPAIN

Patricia SARASOLA RUBIO (Sra.), Técnico Superior, Departamento de Patentes e Información Tecnológica, Oficina Española de Patentes y Marcas, Ministerio de Industria, Turismo y Comercio, Madrid

Elena ULLOA CALVO (Sra.), Técnico Superior, Departamento de Patentes e Información Tecnológica, Oficina Española de Patentes y Marcas, Ministerio de Industria, Turismo y Comercio, Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

John SALOTTO, Harmony Project Coordinator, Office of Patent Classification, Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, Alexandria, Virginia

Terrence MACKEY, International Patent Classifier, Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, Alexandria, Virginia

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE/THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Ali ASANI, State Advisor for International Cooperation and Legal Affairs, State Office of Industrial Property, Skopje

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Natalia SHELANKOVA (Mrs.), Senior Scientific Worker of Information, Federal Institute of Industrial Property, Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

Zoya VOYTSEKHOVSKAYA (Mrs.), Senior Researcher, Federal Institute of Industrial Property, Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

Olga KRYSANOVA (Mrs.), Patent Examiner, Federal Institute of Industrial Property, Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

FINLANDE/FINLAND

Ritva Sirkka-Liisa AALTO (Mrs.), Senior Examiner, National Board of Patents and Registration of Finland, Helsinki

FRANCE

Michèle LYON (Mme), chargée de mission au Département des brevets, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

Évelyne OZIOL (Mme), ingénieur en chef au Département des brevets, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

GRÈCE/GREECE

Alexandros LIOUMBIS, Examiner, Industrial Property Organisation (OBI), Athens

IRLANDE/IRELAND

Dolores CASSIDY (Ms.), Examiner, Patents Office, Kilkenny

ISRAËL/ISRAEL

Orit REGEV (Ms.), Head, Chemistry and Biotechnology Department, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

JAPON/JAPAN

Takamasa MARUYAMA, Deputy Director, Patent Classification Policy Planning Section, Administrative Affairs Division, First Patent Examination Department, Japan Patent Office, Tokyo

Kenji MIHARA, Harmony Project Coordinator, Patent Classification Policy Planning Section, Administrative Affairs Division, First Patent Examination Department, Japan Patent Office, Tokyo

MEXIQUE/MEXICO

Mauricio CABALLERO GALVÁN, Especialista en Propiedad Industrial, Dirección Divisional de Patentes, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

Javier PADILLA AYALA, Coordinador Departamental de Desarrollo de Sistemas de Patentes, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

NORVÈGE/NORWAY

Olav A. AASEN, Head of Section, Electricity, Physics and Fixed Constructions, Patent Department, Norwegian Patent Office, Oslo

Line M. NICOLAYSSEN, Examiner, Patent Department, Norwegian Patent Office, Oslo

PORTUGAL

Sofia RODRIGUES (Ms.), Patent Examiner, National Institute of Industrial Property (INPI), Lisbon

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

Ju-Hwan KIM, Assistant Manager, Search and Analysis Team 1, Korean Industrial Property Rights Information Service, Seoul

Jooik PARK, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Nicolae MURĂRUS, Senior Examiner, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

Lavinia Ramona CORNEA (Mrs.), Head of Electrical Engineering, Physics Examination Division, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

Mirela GEORGESCU, Head of Bureau, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Martin John PRICE, Senior Examiner, Patents Directorate, The Patent Office, Newport

Jason SCOTT, Senior Examiner, The Patent Office, Newport

SUÈDE/SWEDEN

Anders BRUUN, Patent Expert, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

Carolina GÓMEZ LAGERLÖF (Ms.), Senior Examiner, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

Jonas Patrik RYDMAN, Senior Examiner, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Kaspar AMSLER, chef examen, Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Pascal WEIBEL, expert principal en brevet et technologie, Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Michele BORDONI, expert principal en brevet et technologie, Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

II. ÉTAT OBSERVATEUR/OBSERVER STATE

UKRAINE

Oleksandr BRAGARNYK, Senior Examiner of Patent Search Division, State Department of Intellectual Property, Ukrainian Industrial Property Institute (UKRPATENT), Kyiv

III. ORGANISATION MEMBRE/MEMBER ORGANIZATION

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT OFFICE (EPO)

Paul C. A. DAELEMAN, IPC Administrator, Classification Board Member, Rijswijk

Adriano NARMINIO, Chief Examiner, Classification Board Member, Rijswijk

Anne GLANDDIER (Mrs.), Examiner, Classification Board Member, Rijswijk

Roberto IASEVOLI, Examiner, Classification Board Member, Rijswijk

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Martin PRICE (Royaume-Uni/United Kingdom)

Vice-président/Vice-Chair: Alexandros LIOUMBIS (Grèce/Greece)

Secrétaire/Secretary: Antonios FARASSOPOULOS (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Mikhail MAKAROV (directeur par intérim/Acting Director), Division de l'information en matière de brevets, de la classification et des normes relatives à la propriété industrielle/Patent Information, Classification and IP Standards Division;
Antonios FARASSOPOULOS (chef de la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Head, International Patent Classification (IPC) Section);
Lutz MAILÄNDER (administrateur principal de la classification des brevets à la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Senior Patent Classification Officer, International Patent Classification (IPC) Section); XU Ning (Mme/Mrs.) (administratrice de la classification en matière de brevets à la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Patent Classification Officer, International Patent Classification (IPC) Section)

[L'annexe II suit/
Annex II follows]

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

	<u>Paragraphes</u> (annexes)
1. Ouverture de la session	2
2. Élection d'un président et d'un vice-président	3
3. Adoption de l'ordre du jour	5 (II)
4. Rapport sur la trente-septième session du Comité d'experts de la CIB Voir le document IPC/CE/37/9.	7 – 9
5. Rapport sur la première session du Sous-comité chargé du niveau élevé de la CIB Voir le document IPC/ALS/1/5.	10, 11
6. Liste des priorités pour les projets de définition et de maintenance Voir les documents IPC/WG/14/3 et IPC/WG/15/2.	12 – 19
7. Plan pour la suppression des renvois des rubriques d'orientation et des renvois indicatifs des schémas de classement Voir les documents IPC/WG/14/3 et IPC/WG/15/3.	20 – 30
8. Procédure de maintenance régulière des groupes principaux résiduels Voir le document IPC/WG/14/3 et le projet WG 151.	31 – 42
9. Introduction de groupes principaux résiduels dans les sous-classes de la CIB Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets R 701 à R 706.	43, 44
10. Demande de révision du niveau de base de la CIB Voir le projet WG 020.	45
11. Propositions d'amélioration de la CIB Voir le document IPC/WG/12/4 et les projets WG 011 à WG 014.	46 – 48 (III, A.T.)
12. Projets de révision du niveau de base de la CIB relatifs au domaine de la chimie Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets C 432 et C 433.	49, 50 (III, A.T.)

	<u>Paragraphes</u> (annexes)
13. Projets de révision du niveau de base de la CIB relatifs au domaine de l'électricité Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets C 434 et C 435.	49, 50 (III, A.T.)
14. Mise à jour des exemples de la CIB destinés à la formation relatifs au domaine de la mécanique Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets TE 216, TE 218, TE 219, TE 222, TE 225, TE 228, TE 232, TE 233 et TE 234.	51 – 55
15. Mise à jour des exemples de la CIB destinés à la formation relatifs au domaine de l'électricité Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets TE 334, TE 336 et TE 338.	51 – 55
16. Mise à jour des exemples de la CIB destinés à la formation relatifs au domaine de la chimie Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets TE 120, TE 131 et TE 132.	51 – 55
17. Projets de définitions de la CIB relatifs au domaine de la mécanique Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets [*] D 016(F), D 031(F), D 034(F), D 035(F), D 055, D 058, D 060, D 070, D 080, D 104 et D 109.	56 – 58 (IV)
18. Projets de définitions de la CIB relatifs au domaine de l'électricité Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets [*] D 043(F), D 046(F), D 049, D 053(F), D 057, D 059, D 072, D 082, D 083, D 084 et D 119.	56 – 58 (IV)
19. Projets de définitions de la CIB relatifs au domaine de la chimie Voir le document IPC/WG/14/3 et les projets [*] D 036(F), D 056, D 064, D 065, D 071, D 090 et D 091.	56 – 58 (IV)
20. Longueur et nombre des sessions annuelles du groupe de travail Voir le document IPC/WG/13/5 et le projet WG 121.	59 – 62
21. État d'avancement des travaux	63, 64 (III, IV)

* (F) indique que seule la version française des projets approuvés en anglais doit être examinée.

	<u>Paragraphes</u> (annexes)
22. Prochaine session du groupe de travail	65, 66
23. Adoption du rapport de la session	67
24. Clôture de la session	

[L'annexe III suit]

ANNEX III/ANNEXE III

IPC REVISION PROGRAM FOR THE EIGHTH REVISION PERIOD/
PROGRAMME DE LA HUITIÈME PÉRIODE DE RÉVISION DE LA CIB

Project status:/État d'avancement des projets :

A: Amendments approved at least in one language version/Modifications approuvées au moins en une langue

C: Completed/Achevé

R: Rejected/Rejeté

W: Withdrawn/Retiré

Sb: Referred to a subsidiary body/Renvoyé à un organe subsidiaire

Project C .../ Projet C ...	Area/ Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Comments/ Observations	Category request/ Catégorie de la demande	Translation by/ Traduction par	Rapporteur report/ Rapport du rapporteur	Status/État d'avancement	See paragraph(s)/ Voir paragraphe(s)	Annex(es) to this report and remarks/Annexe(s) du présent rapport et remarques
432	A01N	C	CN		C	FR		A	50	French version by 15.09.06/ Version française pour le 15.09.06
433	C08K, C08L	C	GB		B			W	50	Project withdrawn/ Projet retiré
434	H04H	E	JP	01.09.06	D	EP	01.10.06	A	50	French version by 15.09.06/ Version française pour le 15.09.06
435	H04W	E	EP	01.09.06	A	EP	15.10.06	A	50	Proposal by EP by 15.07.06/ Proposition par EP pour le 15.07.06
436	C12N		IL	15.09.06	C		15.10.06		45	Proposal by IL by 15.07.06/ Proposition par IL pour le 15.07.06
437	B41F	M	SE	01.09.06	B		15.10.06		46	Initial rapporteur report by SE by 01.07.06/ Rapport de rapporteur initial par SE pour le 01.07.06
438	F21	M	US	15.09.06	B		15.10.06		46	
439	F25C	M	SE	15.09.06	B		15.10.06		46	Initial rapporteur report by SE by 01.07.06/ Rapport de rapporteur initial par SE pour le 01.07.06

[Annex IV follows/
L'annexe IV suit]

ANNEX IV/ANNEXE IV

**STATUS OF DEFINITION PROJECTS/
ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE DÉFINITIONS**

Status/État d'avancement :

E: English version approved (with indication at which session it was approved)/

Version anglaise approuvée (avec l'indication de la session à laquelle celle-ci a été approuvée)

F: French version approved/Version française approuvée

D Project/Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
001	A01N	C	US	FR	E WG/8 F WG/11	
002	C07C	C	US	EP	E WG/9 F WG/12	
003	C08J	C	SE	CH	E WG/8 F WG/12	
004	C09K	C	EP	EP	E WG/12 F WG/12	
005	C40B	C	EP	EP	E WG/11 F WG/12	
006	B81B	E	US	FR	E WG/13 F WG/14	
007	B81C	E	US	FR	E WG/9 F WG/12	
008	B82B	E	US	FR	E WG/9 F WG/13	
009	G01N	E	EP	EP	E WG/13 F WG/14	
010	G01S	E	DE	CH	E WG/12 F WG/13	
011	H01L	E	DE	EP	E WG/9 F WG/13	
012	A44B	M	US	CH	E WG/11 F WG/13	
013	A61B	M	US	FR	E WG/12 F WG/13	
014	A61N	M	US	FR	E WG/13 F WG/14	
015	B60T	M	GB	FR	E WG/11 F WG/12	
016	B61L	M	US	CH	E WG/14 F WG/15	

IPC/WG/15/4
Annex IV/Annexe IV
page 2

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
017	B66B	M	US	FR	E WG/12 F WG/13	
018	F04C	M	EP	FR	E WG/13 F WG/14	
019	F23B	M	SE	CH	E WG/12 F WG/13	
020	F23C	M	SE	CH	E WG/12 F WG/13	
021	A61K	C	EP	EP	E WG/13 F WG/13	
022	A61P	C	EP	EP	E WG/11 F WG/12	
023	A61Q	C	EP	EP	E WG/11 F WG/12	
024	B01D	C	GB	FR	E WG/11 F WG/12	
025	C07F	C	RU	EP	E WG/9 F WG/11	
026	C10L	C	EP	EP	E WG/9 F WG/11	
027	G01M	E	RU	CH	E WG/12 F WG/13	
028	H01H	E	EP	FR	E WG/12 F WG/13	
029	A61G	M	US	FR	E WG/11 F WG/13	
030	B32B	M	EP	EP	E WG/8 F WG/12	
031	E01D	M	US	EP	E WG/14 F WG/15	
032	F23G	M	SE	EP	E WG/11 F WG/13	
033	A01H	C	SE	CH	E WG/9 F WG/11	
034	B60R	M	US	FR	E WG/14 F WG/15	
035	B60V	M	US	FR	E WG/14 F WG/15	
036	C04B	C	EP	EP	E WG/14 F WG/15	
037	C07J	C	RU	EP	E WG/11 F WG/12	
038	C07K	C	SE	EP	E WG/11 F WG/13	
039	C12N	C	US	CH	E WG/12 F WG/13	

IPC/WG/15/4
Annex IV/Annexe IV
page 3

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
040	C12P	C	US	FR	E WG/11 F WG/13	
041	F01M	M	GB	FR	E WG/11 F WG/13	
042	F16N	M	GB	FR	E WG/11 F WG/13	
043	G01P	E	US	CH	E WG/14 F WG/15	
044	G01T	E	SE	CH	E WG/11 F WG/12	
045	G01V	E	DE	CH	E WG/9 F WG/12	
046	G02C	E	US	CH	E WG/14 F WG/15	
047	H01P	E	GB	CH	E WG/9 F WG/12	
048	H04B	E	RU	FR	E WG/14 F WG/14	
049	H04L	E	SE	FR	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
050	G01B	E	DE	FR	E WG/11 F WG/13	
051	G01C	E	DE	CH	E WG/11 F WG/13	
052	G11B	E	JP	FR	E WG/11 F WG/13	
053	H02P	E	EP	EP	E WG/14 F WG/15	
054	G06Q	E	EP			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
055	F21	M	DE			Comments by 01.09.06/ Observations pour le 01.09.06
056	C07D	C	IE	EP	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
057	G06F	E	EP	EP	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
058	B60K	M	EP			Comments by 01.09.06/ Observations pour le 01.09.06
059	H02K	E	EP	EP	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
060	B60L	M	GB	CH	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
061	C11D	C	GB	FR	E WG/13 F WG/14	
062	C12C	C	GB	EP	E WG/13 F WG/14	

IPC/WG/15/4
Annex IV/Annexe IV
page 4

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
063	C12G	C	GB	CH	E WG/13 F WG/14	
064	C12M	C	EP	EP	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
065	C12Q	C	EP	EP		Rapporteur report by 28.07.06/ Rapport du rapporteur pour le 28.07.06
066	C12S	C	US	FR	E WG/13 F WG/14	
067	A01D	M	SE			Comments by 01.09.06/ Observations pour le 01.09.06
068	A01F	M	SE			Comments by 01.09.06/ Observations pour le 01.09.06
069	A23K	M	SE			Initial proposal by 28.07.06/ Proposition initiale pour le 28.07.06
070	A23L	M	GB	CH	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
071	A62D	C	EP	EP	E WG/15 F WG/15	
072	G07F	E	EP	EP	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
073	B03D	M	GB			Indication of approval by 28.07.06/ Indication d'approbation pour le 28.07.06
074	B04B	M	GB			Rapporteur report by 01.09.06/ Rapport du rapporteur pour le 01.09.06
075	B04C	M	GB			Rapporteur report by 01.09.06/ Rapport du rapporteur pour le 01.09.06
076	B05B	M	GB			Indication of approval by 01.09.06/ Indication d'approbation pour le 01.09.06
077	B07B	M	GB			Indication of approval by 01.09.06/ Indication d'approbation pour le 01.09.06
078	G21J	M	GB			Rapporteur report by 01.09.06/ Rapport du rapporteur pour le 01.09.06
079	A63B	M	GB			Rapporteur report by 28.07.06/ Rapport du rapporteur pour le 28.07.06
080	A63H	M	GB	CH	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
081	B65D	M	GB			Indication of approval by 01.09.06/ Indication d'approbation pour le 01.09.06
082	G02F	E	EP	EP	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
083	H01S	E	EP	EP	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
084	H05C	E	GB	CH	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
085	H05F	E	GB			Indication of approval by 28.07.06/ Indication d'approbation pour le 28.07.06

IPC/WG/15/4
Annex IV/Annexe IV
page 5

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
086	H04M	E	SE			Initial proposal by 28.07.06/ Proposition initiale pour le 28.07.06
087	H04Q	E	SE			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
088	C06B	C	EP			Indication of approval by 01.09.06/ Indication d'approbation pour le 01.09.06
089	C23F	C	EP			Rapporteur report by 30.06.06/ Rapport du rapporteur pour le 30.06.06
090	C08F	C	GB	FR	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
091	C08G	C	GB	FR	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
092	C08H	C	GB			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
093	C08L	C	GB			Comments by 01.09.06/ Observations pour le 01.09.06
094	C09D	C	GB			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
095	C09J	C	GB			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
096	C07B	C	SE			Indication of approval by 30.06.06/ Indication d'approbation pour le 30.06.06
097	C07H	C	SE			Indication of approval by 30.06.06/ Indication d'approbation pour le 30.06.06
098	A61F	M	DE			Rapporteur report by 30.06.06/ Rapport du rapporteur pour le 30.06.06
099	C02F	C	DE			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
100	C08K	C	DE			Rapporteur report by 30.06.06/ Rapport du rapporteur pour le 30.06.06
101	F16C	M	DE			Indication of approval by 28.07.06/ Indication d'approbation pour le 28.07.06
102	F16D	M	DE			Indication of approval by 28.07.06/ Indication d'approbation pour le 28.07.06
103	F16G	M	DE			Indication of approval by 28.07.06/ Indication d'approbation pour le 28.07.06
104	A61C	M	US	FR	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
105	A61D	M	US			Rapporteur report by 30.06.06/ Rapport du rapporteur pour le 30.06.06
106	A61H	M	US			Rapporteur report by 28.07.06/ Rapport du rapporteur pour le 28.07.06
107	A61J	M	US			Rapporteur report by 28.07.06/ Rapport du rapporteur pour le 28.07.06
108	A61L	M	US			Rapporteur report by 28.07.06/ Rapport du rapporteur pour le 28.07.06

IPC/WG/15/4
Annex IV/Annexe IV
page 6

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
109	A61M	M	US	FR		Rapporteur report by 28.07.06/ Rapport du rapporteur pour le 28.07.06
110	C01D	C	IE			Initial proposal by 01.09.06/ Proposition initiale pour le 01.09.06
111	C01F	C	IE			Initial proposal by 01.09.06/ Proposition initiale pour le 01.09.06
112	C01B	C	US			Indication of approval by 01.09.06/ Indication d'approbation pour le 01.09.06
113	C01C	C	US			Comments by 28.07.06/ Observations pour le 28.07.06
114	C01G	C	US			Indication of approval by 01.09.06/ Indication d'approbation pour le 01.09.06
115	C22C	C	US			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
116	C22B	C	US			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
117	C22F	C	US			Comments by 30.06.06/ Observations pour le 30.06.06
118	H01B	E	US			Indication of approval by 30.06.06/ Indication d'approbation pour le 30.06.06
119	H01C	E	US	FR	E WG/15	French version by 29.09.06/ Version française pour le 29.09.06
120	H01F	E	US			Rapporteur report by 30.06.06/ Rapport du rapporteur pour le 30.06.06
121	H01G	E	US			Rapporteur report by 30.06.06/ Rapport du rapporteur pour le 30.06.06
122	H01J	E	US			Indication of approval by 28.07.06/ Indication d'approbation pour le 28.07.06
123	H01K	E	US			Indication of approval by 28.07.06/ Indication d'approbation pour le 28.07.06
124	H04H	E	JP			See project C 434/ Voir le projet C 434
125	H04W	E	EP			See project C 435/ Voir le projet C 435

[Technical Annexes follow/
Les annexes techniques suivent]

TECHNICAL ANNEXES/ANNEXES TECHNIQUES

ANNEX 1E A01N**[Project-Rapporteur : C432/CN] <WG15>**AL D 65/02 (transferred to **A01N 65/38**)CL N 65/03 · *Algae*CL N 65/12 · · *Asteraceae or Compositae [Aster or Sunflower family], e.g. daisy, pyrethrum, artichoke, lettuce, sunflower, wormwood or tarragon*CL N 65/14 · · *Celastraceae [Staff-tree or Bittersweet family], e.g. spindle tree, bittersweets or thunder god vine*CL N 65/16 · · *Ericaceae [Heath or Blueberry family], e.g. rhododendron, arbutus, pieris, cranberry or bilberry*CL N 65/18 · · *Euphorbiaceae [Spurge family], e.g. ricinus [castorbean]*CL N 65/20 · · *Fabaceae or Leguminosae [Pea or Legume family], e.g. pea, lentil, soybean, clover, acacia, honey locust, derris or millettia*CL N 65/22 · · *Lamiaceae or Labiate [Mint family], e.g. thyme, rosemary, skullcap, selfheal, lavender, perilla, pennyroyal, peppermint or spearmint*CL N 65/24 · · *Lauraceae [Laurel family], e.g. laurel, avocado, sassafras, cinnamon or camphor*CL N 65/26 · · *Meliaceae [Chinaberry or Mahogany family], e.g. mahogany, langsat or neem*CL N 65/28 · · *Myrtaceae [Myrtle family], e.g. teatree or clove*CL N 65/30 · · *Polygonaceae [Buckwheat family], e.g. red-knees or rhubarb*CL N 65/32 · · *Ranunculaceae [Buttercup family], e.g. hepatica, hydrastis or goldenseal*CL N 65/34 · · *Rosaceae [Rose family], e.g. strawberry, hawthorn, plum, cherry, peach, apricot or almond*CL N 65/36 · · *Rutaceae [Rue family], e.g. lime, orange, lemon, corktree or pricklyash*CL N 65/38 · · *Solanaceae [Potato family], e.g. nightshade, tomato, tobacco or chilli pepper*CL N 65/42 · · *Aloeaceae [Aloe family] or Liliaceae [Lily family], e.g. aloe, veratrum, onion, garlic or chives*CL N 65/44 · · *Poaceae or Gramineae [Grass family], e.g. bamboo, lemon grass or citronella grass*CL N 65/46 · · *Stemonaceae [Stemonona family], e.g. croomia*CL N 65/48 · · *Zingiberaceae [Ginger family], e.g. ginger or galangal*

ANNEX 2E H04H

[Project-Rapporteur : C434/JP] <WG15>

CL M Title **BROADCAST COMMUNICATION** (~~transmission in general H04B~~ ; multiplex communication **H04J**; *pictorial communication aspects of broadcast systems H04N*)

CL M Note H04H ~~←Note 1 Deleted→~~
~~←Text deleted→~~
~~←Text deleted→~~

1. *In this subclass, the following term or expression is used with the meaning indicated:*
 - “broadcast” is simultaneous distribution of identical signals to plural receiving stations. The term “broadcast” does not include distribution to receiving stations which is controlled by requests or responses from the receiving stations.
2. *In this subclass, multi-aspect classification is applied, so that subject matter characterised by aspects covered by more than one of its groups, which is considered to represent information of interest for search, may also be classified in each of those groups.*

CL N 20/00 *Arrangements for broadcast or for distribution combined with broadcast*

CL N 20/02 • *Arrangements for relaying broadcast information*

CL N 20/10 • *Arrangements for replacing or switching information during the broadcast or during the distribution*

CL N 20/12 • *Arrangements for monitoring, testing or troubleshooting*

CL N 20/16 • *Arrangements for broadcast or distribution of identical information repeatedly*

CL N 20/18 • *Arrangements for synchronising broadcast or distribution via plural systems*

CL N 20/20 • *Arrangements for broadcast or distribution of identical information via plural systems*

CL N 20/26 • *Arrangements for switching distribution systems*

CL N 20/28 • *Arrangements for simultaneous broadcast of plural pieces of information*

CL N 20/38 • *Arrangements for distribution where lower stations, e.g. receivers, interact with the broadcast*

CL N 20/40 • *Arrangements for broadcast specially adapted for accumulation-type receivers*

CL N 20/42 • *Arrangements for resource management*

CL N 20/44 • *Arrangements characterised by circuits or components specially adapted for broadcast*

CL N 20/53 • *Arrangements specially adapted for specific applications e.g. for traffic information or for mobile receivers*

CL N 20/65 • *Arrangements characterised by transmission systems for broadcast*

- CL N 20/67 · · *Common-wave systems, i.e. using separate transmitters operating on substantially the same frequency*
- CL N 20/76 · · *Wired systems*
- CL N 20/77 · · · *using carrier waves*
- CL N 20/86 · *Arrangements characterised by the broadcast information itself*
- CL N 20/88 · · *Stereophonic broadcast systems*
- CL N **40/00 Arrangements specially adapted for receiving broadcast information**
- CL N 40/09 · *Arrangements for receiving desired information automatically according to timetables*
- CL N 40/18 · *Arrangements characterised by circuits or components specially adapted for receiving*
- CL N **60/00 Arrangements for broadcast applications with a direct linkage to broadcast information or to broadcast space-time; Broadcast-related systems**
- CL N 60/02 · *Arrangements for generating broadcast information; Arrangements for generating broadcast-related information with a direct linkage to broadcast information or to broadcast space-time; Arrangements for simultaneous generation of broadcast information and broadcast-related information*
- CL N 60/04 · · *Studio equipment; Interconnection of studios*
- CL N 60/09 · *Arrangements for device control with a direct linkage to broadcast information or to broadcast space-time; Arrangements for control of broadcast-related services*
- CL N 60/25 · *Arrangements for updating broadcast information or broadcast-related information*
- CL N 60/27 · *Arrangements for recording or accumulating broadcast information or broadcast-related information*
- CL N 60/29 · *Arrangements for monitoring broadcast services or broadcast-related services*
- CL N 60/31 · · *Arrangements for monitoring the use made of the broadcast services*
- CL N 60/35 · *Arrangements for identifying or recognising characteristics with a direct linkage to broadcast information or to broadcast space-time, e.g. for identifying broadcast stations or for identifying users*
- CL N 60/56 · *Arrangements characterised by components specially adapted for monitoring, identification or recognition covered by groups **H04H 60/29** or **H04H 60/35***
- CL N 60/61 · *Arrangements for services using the result of monitoring, identification or recognition covered by groups **H04H 60/29** or **H04H 60/35***
- CL N 60/68 · *Systems specially adapted for using specific information, e.g. geographical or meteorological information*
- CL N 60/76 · *Arrangements characterised by transmission systems other than for broadcast, e.g. the Internet*

ANNEX 3E H04W [Project-Rapporteur : C435/EP] <WG15>

CL N Title WIRELESS COMMUNICATION NETWORKS

CL N Note
H04W

1. This subclass covers :

- communication networks deploying an infrastructure for mobility management of wireless users connected thereto, e.g. cellular networks or wireless LANs [Local Area Networks];
- self-organizing wireless communication networks, e.g. ad-hoc networks;
- wireless access networks, e.g. WLL [Wireless Local Loop];
- arrangements or techniques for planning or deploying wireless networks;
- arrangements or techniques specially adapted for wireless services provisioning;
- arrangements or techniques specially adapted for wireless network operation.

Said networks are used for selectively establishing one or a plurality of communication links between a desired number of users or between users and network equipment for the purpose of transferring information via these communication links.

2. This subclass does not cover :

- arrangements using wireless links for the sole purpose of telecontrol or telemetry systems, which are covered by group **H04Q 9/00**;
- wireless sensing of record carriers, which is covered by group **G06K 7/10**;
- communication systems using wireless links for non-selective communication, e.g. wireless extensions, which are covered by group **H04M 1/72**;
- broadcast communication, which is covered by **H04H**.

3. In this subclass, at each hierarchical level, in the absence of an indication to the contrary, classification is made in the first appropriate place.

ANNEX 4EF A23B [Project-Rapporteur : M012/IB] <WG15>

CL 7/06 < Advanced-to-core / Niveau élevé vers niveau de base >

ANNEX 5E C07C [Project-Rapporteur : M012/IB] <WG15>

CL M Note
C07C

1. In this subclass, the following terms or expressions are used with the meanings indicated:

- "bridged" means the presence of at least one fusion other than ortho, peri or spiro;

- two rings are "condensed" if they share at least one ring member, i.e. "spiro" and "bridged" are considered as condensed;
- "condensed ring system" is a ring system in which all rings are condensed among themselves;
- "number of rings" in a condensed ring system equals the number of scissions necessary to convert the ring system into one acyclic chain;
- "quinones" are compounds derived from compounds containing a six-membered aromatic ring or a system comprising six-membered aromatic rings (which system may be condensed or not condensed) by replacing two or four \rightarrow CH groups of the six-membered aromatic rings by $\text{C}=\text{O}$ groups, and by removing one or two carbon-to-carbon double bonds, respectively, and rearranging the remaining carbon-to-carbon double bonds to give a ring or ring system with alternating double bonds, including the carbon-to-oxygen bonds; this means that acenaphthenequinone or camphorquinone are not considered as quinones. [5]

ANNEXE 5F C07C

[Projet-Rapporteur : M012/IB] <WG15>

CL M Note
C07C

1. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
 - "pontés" indique la présence d'au moins une fusion autre que celles en ortho, en péri ou en spiro;
 - deux cycles sont "condensés" s'ils partagent au moins un chaînon cyclique, c. à d. que les cycles "spiro" et "pontés" sont considérés comme condensés;
 - "système cyclique condensé" est un système cyclique dans lequel tous les cycles sont condensés entre eux;
 - "nombre de cycles", dans un système cyclique condensé, est égal au nombre de coupures nécessaires pour convertir le système cyclique en une chaîne acyclique;
 - "quinones" sont des composés dérivés de composés contenant un cycle aromatique à six chaînons ou un système comportant des cycles aromatiques à six chaînons (ce système pouvant être condensé ou non) en remplaçant deux ou quatre groupes \rightarrow CH des cycles aromatiques à six chaînons par des groupes $\text{C}=\text{O}$, et en supprimant une, respectivement deux, liaisons doubles carbone-carbone et en réarrangeant les liaisons doubles carbone-carbone subsistantes pour obtenir un cycle ou un système cyclique avec des liaisons doubles alternées, y compris les liaisons carbone-oxygène; cela signifie que l'accénaphthènequinone ou la camphoquinone ne sont pas considérées comme des quinones. [5]

ANNEX 6E C09J

[Project-Rapporteur : M012/IB] <WG15>

CL M Note --- in groups **C09J 123/06** and **C09J 127/06**.

C09J ~~Note 4 Deleted~~

~~Note 5 Deleted~~

CL N Note
101/00-
201/00

1. In groups **C09J 101/00-C09J 201/00**, any macromolecular constituent of an adhesive composition which is not identified by the classification according to Note (3) after the title of subclass **C09J**, and the use of which is determined to be novel and non-obvious, must also be classified in a group chosen from groups **C09J 101/00-C09J 201/00**. [8]
2. Any macromolecular constituent of an adhesive composition which is not identified by the classification according to Note (3) after the title of subclass **C09J** or Note (1) above, and which is considered to represent information of interest for search, may also be classified in a group chosen from groups **C09J 101/00-C09J 201/00**. This can, for example, be the case when it is considered of interest to enable searching of adhesive compositions using a combination of classification symbols. Such non-obligatory classification should be given as "additional information". [8]

ANNEXE 6F C09J

[Projet-Rapporteur : M012/IB] <WG15>

CL M Note --- les groupes **C09J 123/06** et **C09J 127/06**.

C09J ~~Note 4 Supprimée~~

~~Note 5 Supprimée~~

CL N Note
101/00-
201/00

1. Dans les groupes **C09J 101/00-C09J 201/00**, tout constituant macromoléculaire d'une composition adhésive qui n'est pas lui-même identifié lors du classement effectué en appliquant la note (3) après le titre de la sous-classe **C09J** mais dont l'utilisation est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classé dans un des groupes **C09J 101/00-C09J 201/00**. [8]
 2. Tout constituant macromoléculaire d'une composition adhésive qui n'est pas identifié lors du classement effectué en appliquant la note (3) de la sous-classe **C09J** ou la note (1) ci-dessus et qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans un des groupes **C09J 101/00-C09J 201/00**. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions adhésives au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle". [8]
-

ANNEX 7E C11B [Project-Rapporteur : M012/IB] <WG15>

CL M Title PRODUCING (pressing, extraction), e.g. **BY PRESSING RAW MATERIALS OR BY EXTRACTION FROM WASTE MATERIALS**, REFINING OR PRESERVING FATS, FATTY SUBSTANCES (e.g. lanolin), e.g. **LANOLIN**, FATTY OILS OR WAXES, **INCLUDING EXTRACTION FROM WASTE MATERIALS**; ESSENTIAL OILS; PERFUMES (drying-oils C09F)

ANNEXE 7F C11B [Project-Rapporteur : M012/IB] <WG15>

CL M Titre PRODUCTION (pressage, extraction), p.ex. **PAR PRESSAGE DE MATIÈRES PREMIÈRES OU PAR EXTRACTION À PARTIR DE RÉSIDUS**, RAFFINAGE OU CONSERVATION DES GRAISSES, DES MATIÈRES GRASSES (p.ex. lanoline), p.ex. **LANOLINE**, DES HUILES OU DES CIRES, **Y COMPRIS L'EXTRACTION À PARTIR DE RÉSIDUS**; HUILES ESSENTIELLES; PARFUMS (huiles siccatives C09F)

ANNEX 8E F28F [Project-Rapporteur : M013/IB] <WG15>

CL M 27/00 Control arrangements *or safety devices* specially adapted for heat-exchange or heat-transfer apparatus

ANNEXE 8F F28F [Project-Rapporteur : M013/IB] <WG15>

CL M 27/00 Commandes *spécialement adaptées ou dispositifs de sécurité spécialement adaptés* pour les appareils d'échange ou de transfert de chaleur

ANNEX 9E B63B [Project-Rapporteur : M014/IB] <WG15>

CL M 35/00 Vessels or like floating structures adapted for special purposes (vessels characterised by load-accommodating arrangements **B63B 25/00**; fire-fighting vessels **A62C 29/00**; submarines, mine-layers, or mine-sweepers **B63G**; large containers for use in or under water **B65D 88/78**)

ANNEXE 9F B63B [Project-Rapporteur : M014/IB] <WG15>

CL M 35/00 Navires ou structures flottantes analogues adaptés à des fins particulières (navires caractérisés par leurs installations de chargement **B63B 25/00**; bateaux-pompes destinés à la lutte contre l'incendie **A62C 29/00**; sous-marins, mouilleurs ou dragueurs de mines **B63G**; réceptacles destinés à être utilisés dans ou sous l'eau **B65D 88/78**)

ANNEX 10E F21S

[Project-Rapporteur : M014/IB] <WG15>

CL M Title **NON-PORTABLE LIGHTING DEVICES OR SYSTEMS THEREOF** (*burners F23D*)

CL D Guidance < Deleted >

heading

2/00-

10/00

CL M 2/00 Systems of *electric* lighting devices, not provided for in main groups **F21S 4/00-F21S 10/00** or **F21S 19/00**, e.g. of modular construction

CL M 4/00 **Devices***Lighting devices* or systems using a string or strip of *electric* light sources

CL M 6/00 **Devices***Electric lighting devices* intended to be free-standing (**F21S 9/00**, **F21S 10/00** take precedence)

CL M 8/00 **Devices***Electric lighting devices* intended for fixed installation (**F21S 9/00**, **F21S 10/00** take precedence ; using a string or strip of *electric* light sources **F21S 4/00**)

CL M 9/00 **Devices***Electric lighting devices* with a built-in power supply ; Systems employing **such devices***electric lighting devices with a built-in power supply*

CL M 10/00 **Devices***Electric lighting devices* or systems producing a varying lighting effect

CL D Guidance < Deleted >

heading

11/00-

15/00

CL M 11/00 **Devices***Non-electric lighting devices* or systems using daylight (**building arrangements in-general, building details E04** ; windows or the like **E06B**)

CL M 13/00 **Devices***Non-electric lighting devices* or systems employing a point-like light source ; **Devices***(candle holders F21V 35/00)* ; *Non-electric lighting devices* or systems employing a light source of unspecified shape

CL M 15/00 **Devices***Non-electric lighting devices* or systems employing light sources not covered by **group F21S 11/00 or F21S 13/00***main groups F21S 11/00, F21S 13/00 or F21S 19/00*

CL M 19/00 **Devices***Lighting devices* or systems employing combinations of electric and non-electric light sources ; Replacing **electric by***or exchanging electric light sources with* non-electric light sources or vice versa

ANNEXE 10F F21S

[Projet-Rapporteur : M014/IB] <WG15>

CL M Titre **DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE NON PORTATIFS ; SYSTÈMES DE TELS DISPOSITIFS** (*brûleurs F23D*)

CL D Rubrique < Supprimée >

d'orientation

2/00- 10/00

CL M 2/00 Systèmes de dispositifs d'éclairage *électriques* non prévus dans les groupes principaux **F21S 4/00-F21S 10/00 ou F21S 19/00**, p. ex. de structure modulaire

CL M 4/00 Dispositifs ou systèmes *d'éclairage* utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses *électriques*

CL M 6/00 Dispositifs *d'éclairage électriques* destinés à tenir debout tout seuls (**F21S 9/00, F21S 10/00** ont priorité)

CL M 8/00 Dispositifs *d'éclairage électriques* destinés à des installations fixes (**F21S 9/00, F21S 10/00** ont priorité ; utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses *électriques* **F21S 4/00**)

CL M 9/00 Dispositifs *d'éclairage électriques* avec une source de courant incorporée ; Systèmes utilisant ~~de tels dispositifs~~ des dispositifs *d'éclairage électriques avec une source de courant incorporée*

CL M 10/00 Dispositifs ou systèmes *d'éclairage électriques* produisant un effet d'éclairage variable

CL D Rubrique < Supprimée >
d'orientation
11/00- 15/00

CL M 11/00 Dispositifs ou systèmes *d'éclairage non électriques* utilisant la lumière du jour (~~aménagements des immeubles en général, parties constitutives des immeubles E04~~ ; fenêtres ou ouvertures similaires **E06B**)

CL M 13/00 Dispositifs ou systèmes *d'éclairage non électriques* utilisant une source lumineuse ponctuelle (*chandeliers* **F21V 35/00**) ; Dispositifs ou systèmes *d'éclairage non électriques* utilisant une source lumineuse de forme non spécifiée

CL M 15/00 Dispositifs ou systèmes *d'éclairage non électriques* utilisant des sources lumineuses non couvertes par les groupes **F21S 11/00 ou F21S 13/00** principaux **F21S 11/00, F21S 13/00 ou F21S 19/00**

CL M 19/00 Dispositifs ou systèmes *d'éclairage* utilisant une combinaison de sources de lumière électriques et non électriques ; Remplacement ~~des sources ou échange des sources~~ *d'éclairage* électriques par des sources non électriques ou vice versa

ANNEX 11E F25C [Project-Rapporteur : M014/IB] <WG15>

CL M Title PRODUCTION, WORKING, STORING, OR DISTRIBUTION OF ICE (frozen sweets, including ice-cream, their production **A23G 9/00** ; concentrating solutions by removing frozen solvents **B01D 9/04** ; purification of water by freezing **C02F 1/22** ; refrigeration machines, plants, or systems **F25B** ; solidification of gases or gaseous mixtures **F25J** ; freeze-drying **F26B**)

CL M 5/00 Working ~~or distributing~~, storing or distribution of ice

ANNEXE 11F F25C

[Projet-Rapporteur : M014/IB] <WG15>

CL U Titre < Inchangé >

CL M 5/00 Travail, *stockage ou distribution de la glace*

ANNEXE 12E F27B

[Project-Rapporteur : M014/IB] <WG15>

CL M 19/00 Combinations of ~~furnaces of kinds not~~*different kinds of furnace that are not all covered* by any single one of main groups **F27B 1/00-F27B 17/00**

ANNEXE 12F F27B

[Projet-Rapporteur : M014/IB] <WG15>

CL M 19/00 Combinaisons de ~~fours de genres non~~*différents genres de fours qui ne sont pas tous* couverts par un seul des groupes principaux **F27B 1/00-F27B 17/00**

[End of Technical Annexes and of document/
Fin des annexes techniques et du document]